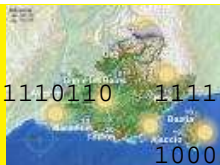


11110111000010010001001111001110110

111101110000100100010011110011010111010110

1



10001011100100110011111010110101111101101010

1

100010111001001100



**Sud**  
Groupe GFI

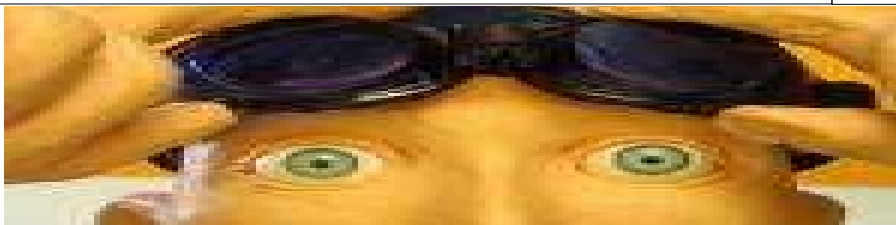
# Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Novembre  
2007  
N°24

## SOMMAIRE

Protestations : page 1  
Négociations : page 1  
Nominations : page 1  
Réévaluation : page 2  
Communication : page 2  
Le coin des patrons : page 2



*Procédure d'annulation des élections :*

**Vous pouvez relire le droit de réponse de la CFTC et lire nos explications sur notre site <http://sudgfi.free.fr>**

M. Poupon nous trouve trop terre-à-terre ?

### Prenons de la hauteur

Lors de la dernière paritaire, M. Poupon nous a joué une scène de tragi-comédie, rôle dans lequel il excelle comme comédien, beaucoup moins comme auteur : il se disait choqué par les critiques amères des tracts syndicaux sur la note concernant les frais de mission (qui devrait être diffusée avec ce tract).

Devrions-nous taire nos critiques parce que cela fait de la peine à nos dirigeants ? Ces derniers voudraient nous faire croire qu'ils sont généreux et altruistes, qu'ils ne pensent qu'à notre bonheur. Force est de constater que leurs décisions sont d'abord

déterminées par leur intérêt prioritaire d'actionnaires à court terme ! L'objectif de l'année prochaine est de retrouver la rentabilité du secteur. Encore ! C'était déjà l'objectif de l'année dernière, de la précédente, de celle d'avant... CELA FAIT DES ANNEES QUE GFI COURT DERRIERE SA RENTABILITE ! Comment ? En pressurant autant que possible les salariés (licenciement prioritaire des mères d'enfants en bas âge obligées de refuser les missions lointaines, pression sur les frais de mission et les salaires...); mais où est la vision stratégique, où est l'ambition pour notre métier ? Et surtout : OU EST LA CONFIANCE ? VOUS L'AVEZ TUEE METHODIQUEMENT A FORCE DE MESQUINERIES ! Voilà pourquoi les salariés de GFI n'ont plus envie d'être créatif, ne sont plus ambitieux...

Ce sont les salariés qui créent la richesse, et ils ne reçoivent que mépris. M. Tordjman convie les actionnaires le 14 décembre à une nouvelle grande fête de la finance et du copinage qui nous écoeure. Vous voyez, M. Poupon, c'est cela qui nous choque. Comme le disait Ruy Blas aux ministres espagnols en train de se disputer les revenus de l'Etat :

**« Bon appétit, Messieurs ! »**

### Complémentaire santé, NAO

Sur les NAO, toujours rien, le mépris total.

Sur la complémentaire santé, la direction nous a donné fin octobre un des deux textes qu'elle nous avait donnés en août. La réunion de septembre avait été annulée « pour mieux préparer celle d'octobre » : ce texte nous a été envoyé la veille de la réunion, et il ne prend en compte AUCUNE des nombreuses propositions émises par SUD GFI ou les autres délégations syndicales. Et M. Poupon nous dit qu'ils ont beaucoup travaillé sur le sujet depuis 2 mois !

Que demande SUD ?

- une baisse du taux cotisation des salariés sur la tranche A du salaire (jusqu'au plafond Sécurité Sociale) et une hausse de la cotisation des tranches B et C (pour avoir un taux de cotisation sur ces tranches supérieur ou égal à celui de la tranche A). Aujourd'hui les gros salaires cotisent proportionnellement moins que les bas salaires, nous pensons que c'est injuste et nous avons demandé à la direction de corriger cette injustice. (ce qui peut se faire par une hausse du taux employeur tranche A, afin que le taux employeur tr A soit >= au taux employeur dans les autres tranches)

- séparation des taux santé et prévoyance dans l'accord.

Enfin, la demande de la CFE-CGC d'incorporer à l'accord une description des prestations du contrat d'assurance complémentaire santé nous semble pertinente : cela évitera qu'à taux de cotisation égal les salariés se retrouvent d'un coup avec une prestation qui fond comme peau de chagrin.

A tout cela, pour l'instant, la direction répond par le silence.

Après Monique Subey à Némausic, SUD Groupe GFI vient de nommer Jean-Luc Louis comme Délégué Syndical à Issy. Vous pouvez donc compter aujourd'hui sur onze DS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Michelle SPANO (AIX EN PCE, DSC) 06 09 82 36 80

Jacques ALAYRAC (Toulouse) 05 63 79 52 18

Claude GRAEFFLY (Strasbourg) 06 86 56 59 61

Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30

Laure NETZ (Sophia) 06 09 34 78 20

Monique SUBEY (Némausic) 06 72 11 64 42

Didier FAYE (Lyon) 06 11 13 13 59

Antoine HUOT (Grenoble) 06 68 52 34 44

Jean-Luc LOUIS (Issy) 06 74 20 89 73

Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21

Alexis ZADOUNAÏSKY (Nantes) 06 75 24 70 09

Union  
syndicale  
**Solidaires**

Pour nous lire sur internet: <http://sudgfi.free.fr>

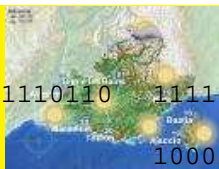
Pour nous écrire: [sudgfi@free.fr](mailto:sudgfi@free.fr)

ou : 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES

11110111000010010001001111001110110

1

100010111000101100



111101110000100100010011110011010111010110

1000101110010011001111101011010111110110101

## Réévaluation de 4,4% des salaires mini Syntec pour les Ingénieurs et Cadres

Le Ministère du Travail a publié en octobre l'arrêté d'extension de l'avenant Syntec réévaluant les salaires minimum des Ingénieurs et Cadres: le point passe de 17,65 à 18,43 euros, soit une augmentation de 4,4%.

Hélas, le Ministère n'a pas encore publié l'arrêté d'extension de l'avenant Syntec sur le salaire mini des ETAM.

Calcul du salaire mini: pour les IC, on multiplie le coefficient de sa position SYNTEC par la valeur du point (18,43 EUR brut).

L'accord ARTT SYNTEC, et l'accord ARTT de l'UES GFI de 2001 définissent de la même façon trois modalités de RTT.

**NB : sur son site le SYNTEC précise que tout changement de modalité doit être entériné par un avenant au contrat de travail (s'il refuse l'avenant, le salarié peut être licencié du fait de l'employeur mais ce n'est pas une faute).**

- **Modalité 1 « standard »** (à GFI: **horaire hebdo 37 heures** et 10 jours de RTT): tous les ETAM + les IC dont la rémunération annuelle à l'embauche est inférieure au plafond de la sécurité sociale.
- **Modalité 2 « réalisation de mission »** (à GFI: forfait horaire hebdo, de 37 h à 38 h 30, et 10 jours de RTT): tous les IC dont la rémunération brute annuelle à l'embauche est au moins égale au plafond de la sécurité sociale; en compensation leur rémunération annuelle doit être au moins égale à 115 % de leur minimum conventionnel.
- **Modalité 3 « réalisation de mission avec autonomie complète »**: tous les IC dont la classification est au moins égale à la position 3.1 – 170 avec le poste idoine ou bien dont la rémunération brute annuelle à l'embauche est au moins égale à deux fois le plafond de la sécurité sociale; en compensation leur rémunération annuelle doit être au moins égale à 120 % de leur minimum conventionnel.

Ainsi on obtient finalement les salaires mensuels et annuel (brut, en euro) suivants, applicable dès novembre 2007 :

Modalité 1	IC (Ingénieurs et Cadres)								
Position SYNTEC	1.1	1.2	2.10	2.11	2.2	2.3	3.1	3.2	3.3
indice	95	100	105	115	130	150	170	210	270
mensuel (12 mois)	1750,85	1843,00	1935,15	2119,45	2395,90	2764,50	3133,10	3870,30	4976,10
mensuel (13 mois)	1616,17	1701,23	1786,29	1956,42	2211,60	2551,85	2892,09	3572,58	4593,32
annuel	21010,20	22116,00	23221,80	25433,40	28750,80	33174,00	37597,20	46443,60	59713,20

Modalité 2	IC (Ingénieurs et Cadres)								
Position SYNTEC	1.1	1.2	2.10	2.11	2.2	2.3	3.1	3.2	3.3
indice	95	100	105	115	130	150	170	210	270
mensuel (12 mois)	2013,48	2119,45	2225,42	2437,37	2755,29	3179,18	3603,07	4450,85	5722,52
mensuel (13 mois)	1858,59	1956,42	2054,24	2249,88	2543,34	2934,62	3325,91	4108,47	5282,32
annuel	24161,73	25433,40	26705,07	29248,41	33063,42	38150,10	43236,78	53410,14	68670,18

Modalité 3	IC (Ingénieurs et Cadres)								
Position SYNTEC	1.1	1.2	2.10	2.11	2.2	2.3	3.1	3.2	3.3
indice	95	100	105	115	130	150	170	210	270
mensuel (12 mois)	2101,02	2211,60	2322,18	2543,34	2875,08	3317,40	3759,72	4644,36	5971,32
mensuel (13 mois)	1939,40	2041,48	2143,55	2347,70	2653,92	3062,22	3470,51	4287,10	5511,99
annuel	25212,24	26539,20	27866,16	30520,08	34500,96	39808,80	45116,64	55732,32	71655,84

Une salariée nous a envoyé ceci :

**Pour réussir sa carrière dans l'ouest, en voici la recette :**

**Ingédients :**

10% de gastronomie locale

20% d'activités extra-professionnelles

70% de GFI Informatique : optimiser nos collaborateurs,  
satisfaire nos clients...

(Slogan des journées de recrutement en région ouest ; c'est nous qui soulignons)

Vous ne rêvez pas, c'est comme ça que notre direction conçoit la vie des salariés de GFI ! Misérable que je suis, je viens de comprendre pourquoi jamais, oh grand jamais, je ne réussirai à faire carrière chez GFI ! Car ma recette personnelle est plutôt :

20 à 25 % de GFI Informatique

75 à 80 % d'activités extra-professionnelles (sommeil, famille, sport, lecture, musique, cinéma, repas, balades, activités associatives...).

**Il est vrai que je ne suis pas une collaboratrice optimisée : j'ai besoin de sommeil, et j'apprécie ma vie de famille et mes activités extra-professionnelles !**

## Le coin des patrons

Interrogée à propos des délits d'initiés chez EADS, Mme Laurence Parisot (présidente du Medef) a déclaré sur RTL :

"Si ces faits sont avérés ce qu'on ne sait pas encore (...) ou que des faits identiques se produisent dans une autre entreprise, je n'ai que du mépris, clairement que du mépris pour des gens qui se comportent ainsi". "C'est tout sauf des patrons", a-t-elle insisté.

Avis d'experte ou hypocrisie ? Cette dame a plutôt l'habitude de mépriser le droit, et pas les dirigeants d'entreprise. Nous nous devons de rappeler ici sa plus belle phrase, qui plaira certainement davantage à notre cher PDG :

**« La liberté de penser s'arrête là où commence le code du travail. »**

Autrement dit : je ne supporte pas d'obéir à la loi.